

Les héritiers du duc d'Aumale veulent récupérer la propriété du domaine de Chantilly

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 02/12/2021

Le domaine fait l'objet depuis août d'une enquête préliminaire du parquet national financier (PNF) pour « entente et favoritisme », qui s'intéresse aux conditions dans lesquelles un appel d'offres visant à concéder le pavillon d'Enghien pour en faire un hôtel de luxe a été organisé.

Des membres de la famille du Comte de Paris tentent de faire annuler le legs du domaine de Chantilly à l'Institut de France et d'en récupérer la pleine propriété, a indiqué jeudi leur avocat, confirmant une information du *Canard enchaîné*. Le domaine de Chantilly fait l'objet depuis août d'une enquête préliminaire du parquet national financier (PNF) pour « entente et favoritisme », qui s'intéresse aux conditions dans lesquelles un appel d'offres visant à concéder le pavillon d'Enghien pour en faire un hôtel de luxe a été organisé. Lointains héritiers du duc d'Aumale et fils d'Henri d'Orléans, Comte de Paris décédé en 2019, les frères Eudes et Jean d'Orléans estiment que la transformation du Château d'Enghien en un hôtel de luxe est une « entorse » au legs initial du 25 octobre 1886, qui entraîne de fait la nullité du legs.

Le domaine de Chantilly est en effet doté d'un statut très particulier. Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822-1897), avait légué en 1886 par testament l'immense domaine, son château, ses annexes et toutes ses collections à l'Institut de France. Mais il avait conditionné ce legs à des règles très strictes, interdisant de prêter, vendre ou faire voyager les milliers d'objets et tableaux, de modifier l'accrochage des tableaux ou encore de procéder à un quelconque changement dans l'architecture extérieure ou intérieure. Si jamais la volonté d'Henri d'Orléans était bafouée, « la présente donation serait révoquée et le donateur et ses héritiers recouvreraient immédiatement la pleine propriété » de tous les immeubles et objets, prévenait le testament.

« Victimes directes »

Dans un courrier adressé en novembre au procureur national financier, Jean-François Bohnert, Eudes et Jean d'Orléans ont rappelé les conditions de ce legs et fait part de leur « inquiétude grandissante », évoquant par ailleurs des « suspicions de disparition d'œuvres ». Par conséquent, ils ont demandé à être considérés comme des « victimes directes » d'infractions qui pourraient avoir été commises dans le domaine et à intervenir en tant que tel dans l'enquête du PNF. Cette dernière a été ouverte afin notamment de vérifier que l'appel d'offres, lancé en avril par l'Institut de France dirigé par l'ancien ministre Xavier Darcos et abandonné depuis, n'avait pas été faussé comme le soupçonne Didier Selles. Ce dernier a évoqué ses doutes dans sa lettre de démission du poste d'administrateur du domaine, datée du 14 juillet et révélée par le *Canard enchaîné*.

« Si le domaine de Chantilly est effectivement aussi mal géré que les rumeurs le disent, il faut trouver une solution pérenne pour sauver ce joyau de l'histoire de France », a déclaré à l'AFP Me Olivier Baratelli, avocat des héritiers du duc d'Aumale. « Si les faits sont avérés, il est prévu que la famille récupère l'ensemble du domaine », a-t-il précisé. « Restera ensuite à déterminer à qui confier sa gestion : la Famille de France est ouverte à trouver une administration ou une institution française, digne de confiance et capable de mieux offrir à la visite du plus grand nombre ce bijou historique », a-t-il ajouté. Contacté par l'AFP, l'Institut de France n'a pas souhaité faire de commentaires.

Les héritiers du duc d'Aumale veulent récupérer la propriété du domaine de Chantilly



Le château de Chantilly, dans l'Oise, le 28 janvier 2021
afp.com - STEPHANE DE SAKUTIN

02 DÉC 2021

[AFP](#) © 2021 AFP

Des membres de la famille du Comte de Paris tentent de faire annuler le legs du domaine de Chantilly à l'Institut de France et d'en récupérer la pleine propriété, a indiqué jeudi leur avocat, confirmant une information du Canard enchaîné.

Le domaine de Chantilly fait l'objet depuis août d'une enquête préliminaire du parquet national financier (PNF) pour "entente et favoritisme", qui s'intéresse aux conditions dans lesquelles un appel d'offres visant à concéder le pavillon d'Enghien pour en faire un hôtel de luxe a été organisé.

Lointains héritiers du duc d'Aumale et fils d'Henri d'Orléans, Comte de Paris décédé en 2019, les frères Eudes et Jean d'Orléans estiment que la transformation du Château d'Enghien en un hôtel de luxe est une "entorse" au legs initial du 25 octobre 1886, qui entraîne de fait la nullité du legs.

Le domaine de Chantilly est en effet doté d'un statut très particulier.

Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822-1897), avait légué en 1886 par testament l'immense domaine, son château, ses annexes et toutes ses collections à l'Institut de France.

Mais il avait conditionné ce legs à des règles très strictes, interdisant de prêter, vendre ou faire voyager les milliers d'objets et tableaux, de modifier l'accrochage des tableaux ou encore de procéder à un quelconque changement dans l'architecture extérieure ou intérieure.

Si jamais la volonté d'Henri d'Orléans était bafouée, "la présente donation serait révoquée et le donateur et ses héritiers recouvriraient immédiatement la pleine propriété" de tous les immeubles et objets, prévenait le testament.

Dans un courrier adressé en novembre au procureur national financier, Jean-François Bohnert, Eudes et Jean d'Orléans ont rappelé les conditions de ce legs et fait part de leur "inquiétude grandissante", évoquant par ailleurs des "suspensions de disparition d'œuvres".

Par conséquent, ils ont demandé à être considérés comme des "victimes directes" d'infractions qui pourraient avoir été commises dans le domaine et à intervenir en tant que tel dans l'enquête du PNF.

Cette dernière a été ouverte afin notamment de vérifier que l'appel d'offres, lancé en avril par l'Institut de France dirigé par l'ancien ministre Xavier Darcos et abandonné depuis, n'avait pas été faussé comme le soupçonne Didier Selles.

Ce dernier a évoqué ses doutes dans sa lettre de démission du poste d'administrateur du domaine, datée du 14 juillet et révélée par le Canard enchaîné.

"Si le domaine de Chantilly est effectivement aussi mal géré que les rumeurs le disent, il faut trouver une solution pérenne pour sauver ce joyau de l'histoire de France", a déclaré à l'AFP Me Olivier Baratelli, avocat des héritiers du duc d'Aumale.

"Si les faits sont avérés, il est prévu que la famille récupère l'ensemble du domaine", a-t-il précisé.

"Restera ensuite à déterminer à qui confier sa gestion : la Famille de France est ouverte à trouver une administration ou une institution française, digne de confiance et capable de mieux offrir à la visite du plus grand nombre ce bijou historique", a-t-il ajouté.

Contacté par l'AFP, l'Institut de France n'a pas souhaité faire de commentaires.